



**Séance ordinaire du conseil municipal
Le 9 août 2021, 20 h au studio Hydro-Québec du
Quai des arts et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2 Approbation du procès-verbal**
 - 2.1 Séance ordinaire du 12 juillet 2021
- 3 Dossiers de la mairie**
 - 3.1 Correspondance
- 4 Dossiers de la direction générale**
 - 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie**
 - 5.1 Comptes à payer au 31 juillet 2021
 - 5.2 Rapport d'activités de fonctionnement du 30 juin 2021
 - 5.3 Utilisation de l'excédent de fonctionnement non affecté pour financer l'augmentation salariale suite à la signature de l'entente du personnel cadre
 - 5.4 Demande de variation budgétaire 2021-05
 - 5.5 Demande de variation budgétaire 2021-06
- 6 Dossiers du greffe**
 - 6.1 Adoption de règlement - Règlement 2021-452 décrétant une dépense au montant de 367 456 \$ et un emprunt au montant de 367 456 \$ concernant l'achat d'un camion benne et un équipement de déneigement pour le service des travaux publics
- 7 Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Règlement 2021-449 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'augmentation de la densité de logement sur le territoire - Adoption de règlement
 - 7.2 Adoption de règlement - Règlement 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles - Adoption de règlement
 - 7.3 Adoption de règlement - Règlement 2021-450 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A
 - 7.4 Demande d'usage autre que l'agriculture - 837, rue de la Montagne (lot 4 542 801)
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Entente de cession - Équipements pour le Circuit des Galopeux
 - 9.2 Poste régulier d'ouvrier municipal de 24 semaines - Avis d'embauche Centre Léopold-Leclerc et patinoire extérieure
 - 9.3 Présentation d'une demande au programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE)
- 10 Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance**
- 13 Autres sujets**

13.1 Aucun

14 Tour de table du conseil

15 Période de commentaires et de questions

16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 9 août 2021, 20 h, par webinaire

Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère

Était absent : M. David Landry, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

21-08-175 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

21-08-176 SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCE

Ministère des transports: un montant de 49 414 \$ est accordé à la Ville pour le projet de la construction d'une piste cyclable débutant au restaurant le héron et jusqu'au centre du Banc de Carleton-sur-Mer.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: Le programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2023, et que la prochaine date de tombée pour l'analyse des demandes

d'admissibilité est le 15 septembre 2021.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

21-08-177 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2021

Madame Denise Leblanc et Monsieur Jean-Simon Landry se retirent de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2021, au montant total de 731 773,14 \$ soit acceptée, telle que proposée.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DU 30 JUIN 2021

Rapport d'activités de fonctionnement du 30 juin 2021

21-08-178 UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'AUGMENTATION SALARIALE SUITE À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DU PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT QUE le personnel cadre et la Ville de Carleton-sur-Mer ont conclu une entente de principe le 21 mai dernier relativement à l'Entente du personnel cadre;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de salaire 2021 représente un montant de 22 000 \$ pour le personnel cadre n'a pas été inclus au budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un excédent de fonctionnement non affecté suffisant pour couvrir cette charge;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'excédent de fonctionnement non affecté soit utilisé pour financer l'augmentation de salaire du personnel cadre et de faire un virement de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les activités de fonctionnement de l'exercice 2021 pour un montant de 22 000 \$.

21-08-179 DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE 2021-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2011-194 en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.2.2 de l'annexe A de ce règlement prévoit que le directeur général doit informer les membres du conseil d'une variation budgétaire de 5 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un bris majeur au système de collecte des

eaux usées du camping, une solution temporaire a dû être mise en place pour la saison 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la variation budgétaire présentée en annexe de la présente résolution portant le numéro 2021-05, soit déposée, pour information, au conseil municipal.

QUE le document annexé fait partie intégrante du procès-verbal.

21-08-180 DEMANDE DE VARIATION BUDGÉTAIRE 2021-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2011-194 en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.6.2.2 de l'annexe A de ce règlement prévoit que le directeur général doit informer les membres du conseil d'une variation budgétaire de 5 000 \$ ou plus;

CONSIDÉRANT QUE l'entente du personnel cadre 2021-2025 n'était pas signée lors du budget 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation salariale à la suite de la signature de l'entente du personnel cadre 2021-2025 doit être ajustée au budget 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la variation budgétaire présentée en annexe de la présente résolution portant le numéro 2021-06 soit déposée, pour information, au conseil municipal.

QUE le document annexé fait partie intégrante du procès-verbal.

DOSSIERS DU GREFFE

21-08-181 ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2021-452 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 367 456 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 367 456 \$ CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION BENNE ET UN ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit maintenir une flotte de camions pleinement fonctionnels pour l'entretien des chemins municipaux et de leur déneigement;

CONSIDÉRANT QU'un des véhicules de la flotte se doit d'être remplacé et que cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au plan triennal d'immobilisation (PTI) 2021 – 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance (résolution 21-07-163);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le règlement 2021-452 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

DOSSIERS DE L'URBANISME

21-08-182 ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2021-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA DENSITÉ DE LOGEMENT SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements qui a cours présentement sur le territoire de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage afin d'augmenter la densité de logement sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion, des avis publics, une consultation publique écrite et des projets de règlement ont été donné, tenus, publiés et adoptés préalablement conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2021-449 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'augmentation de la densité de logement sur le territoire soit adopté.

21-08-183 ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2021-450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT L'AJOUT DE L'USAGE HÉBERGEMENT INTÉGRÉ À UN ÉQUIPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE À LA ZONE 040-A

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donné et adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique écrite concernant le présent règlement à été tenue du 16 au 30 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le 2ème projet de règlement 2021-450 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant l'ajout de l'usage hébergement intégré à un équipement récréotouristique à la zone 040-A soit adopté.

21-08-184 ADOPTION DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 2021-451 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE CONCERNANT LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDEN- TIELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 2009-155 sur le zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les piscines pour se conformer au décret 662-2021 du 12 mai 2021 modifiant la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 12 juillet 2021;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2021-451 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant la sécurité des piscines résidentielles soit adopté.

21-08-185 DEMANDE D'USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE - 837, RUE DE LA MONTAGNE (LOT 4 542 801)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage autre que l'agriculture déposée par la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph pour l'ajout d'un chalet d'hébergement à des fins récréotouristiques sur le lot 4 542 801;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal appuie la demande d'usage autre que l'agriculture par la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph pour l'ajout d'un chalet d'hébergement à des fins récréotouristiques sur le lot 4 542 801.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Aucun.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-08-186 ENTENTE DE CESSION - ÉQUIPEMENTS POUR LE CIRCUIT DES GALOPEUX

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Avignon et de Bonaventure octroient une aide financière au "Circuit des Galopeux" pour l'acquisition d'équipements dédiés à l'organisation de compétition de course à pied;

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Avignon et de Bonaventure souhaitent que les équipements demeurent disponibles pour l'organisation d'événements dans l'éventualité que l'organisme fiduciaire du "Circuit des Galopeux", soit Baie-des-Chaleurs active et en santé, cesse ses activités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont proposé à la Ville de Carleton-sur-Mer d'être le cessionnaire et ont soumis un projet d'entente à cette fin;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'être le cessionnaire des équipements acquis par l'organisme Baie-des-Chaleurs active et en santé, pour le "Circuit des Galopeux".

QUE le directeur général et greffier soit autorisé à signer l'entente de cession dans le cadre de biens acquis sous aide financière des MRC d'Avignon et de Bonaventure.

21-08-187 POSTE RÉGULIER D'OUVRIER MUNICIPAL DE 24 SEMAINES AU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC ET PATINOIRE EXTÉRIEURE- AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'un poste d'ouvrier municipal au centre Léopold-Leclerc et à la patinoire extérieure, d'une durée de 24 semaines a été laissé vacant le 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage interne du poste d'ouvrier municipal le 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dali Leclair est la seule candidature reçue et qu'il a les compétences et l'expérience pour répondre aux exigences du poste.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

DE procéder à l'embauche de monsieur Dali Leclair au poste saisonnier de 24 semaines, à temps complet, à titre d'ouvrier municipal pour répondre principalement au besoin d'entretien et de surveillance du centre Léopold-Leclerc et de la patinoire extérieure.

QUE la personne en poste sera sous la supervision de la coordonnatrice loisirs, sport et plein air.

QUE l'embauche soit effective le 9 août 2021.

21-08-188

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE (PSISRPE)

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage des terrains de tennis est actuellement dans un état désuet et ne répond pas adéquatement aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'éclairage sur le terrain de balle et que ce dernier connaît une grande popularité depuis les dernières années;

CONDISÉRANT QU'un programme d'aide financière aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure a été annoncé le 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pourrait atteindre 67 % du coût maximal admissible, jusqu'à concurrence de 100 000\$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la présentation du projet d'éclairage des terrains sportifs au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Carleton-sur-Mer à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désigne madame Laurie Gallagher, coordonnatrice aux loisirs, sport et plein air comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

21-08-189

POSTE RÉGULIER D'OUVRIÈRE/OUVRIER MUNICIPAL(E) DE 14 SEMAINES AU CENTRE LÉOPOLD-LECLERC ET PATINOIRE EXTÉRIEURE - AVIS D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'un poste d'ouvrière/ouvrier municipal(e) au centre Léopold-Leclerc et à la patinoire extérieure, d'une durée de 14 semaines sera vacant, à compter du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un affichage externe du poste qui se terminait le 28 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a retenu à l'unanimité la candidature de madame Karine Lanteigne au poste d'ouvrière municipale.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

DE procéder à l'embauche de madame Karine Lanteigne au poste saisonnier de 14 semaines, à temps complet, à titre d'ouvrière municipale pour répondre principalement au besoin d'entretien et de surveillance du centre Léopold-Leclerc et de la patinoire extérieure.

QUE la personne en poste sera sous la supervision de la coordonnatrice loisirs, sport et plein air.

QUE l'embauche soit effective le 9 août 2021.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 13 septembre 2021, par webinaire et en présentiel dont le lieu reste à être confirmé.

AUTRES SUJETS

21-08-19.1 CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a embauché monsieur Antoine Audet, pour occuper les fonctions de directeur général et greffier, le 5 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail du directeur général ont été confirmées par une lettre d'embauche et les conditions prévues à l'entente du personnel cadre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retiré le poste de directeur général des postes régis par l'entente du personnel cadre à compter du 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent consigner dans un contrat les conditions de travail spécifiques du directeur général et greffier;

CONSIDÉRANT QU'un projet de contrat, entendu entre les parties, a été soumis aux membres du conseil pour approbation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le contrat de travail du directeur général et greffier, Antoine Audet, soit approuvé tel que déposé.

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat et tous autres documents pertinents.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

3 (trois) personnes dans la salle et 3 (trois) en ligne personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une citoyenne s'informe sur l'avancement du projet de réfection de la route 132.	Le maire explique que les démarches sont en cours, mais que les délais s'accumulent. Nous sommes en attente que le projet soit soumis à un comité ministériel pour être approuvé. Par la suite, la planification concrète du projet va s'enclencher.
Une citoyenne demande si la Ville respecte les conditions stipulées à l'acte de vente du terrain acquis de monsieur Louis Lacroix, dans la route du Quai.	Le maire affirme que l'ensemble des conditions sont respectées, que ce soit au niveau de la servitude de prospect (vue) ou au niveau du retrait des tuyau d'aqueduc et d'égout situés sur les terrains de monsieur Lacroix plus au sud.
Un citoyen, présent en ligne, demande pourquoi le budget supplémentaire pour la vidange des égouts du camping n'est pas pris dans les revenus du camping plutôt que dans ceux des travaux publics, entre autres du déneigement.	Étant donné qu'il s'agit d'infrastructures d'égout municipaux, cela relève des travaux publics. Selon la politique de variation budgétaire, les variations doivent dans un premier temps, être effectuées dans le même département. S'il n'y a pas de disponibilité, les montants peuvent être pris dans les autres départements. Par conséquent, comme il y avait de la disponibilité budgétaire dans les départements des services des travaux publics, c'est ce qui a été préconisé.

21-08-190 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20:43, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier